



## RÈGLEMENT OFFICIEL

### 2.0KM DE GENÈVE 2020

*En 2020, le 20km de Genève by Genève Aéroport devient le “2.0km de Genève by Genève Aéroport”. Ce concept d'événement connecté nous permet d'offrir aux athlètes une expérience de course “COVID-19 compatible” tout en conservant l'aspect compétition.*

#### **Principales caractéristiques de l'événement :**

1. Les coureurs/marcheurs choisissent la distance de 5, 10 ou 20 km.
2. Les coureurs/marcheurs suivent un itinéraire fixe depuis l'application de l'événement pour les trois distances de course.
3. Les coureurs/marcheurs prennent le départ et l'arrivée à des endroits fixes.
4. Les coureurs/marcheurs participent quand ils veulent entre le 1er et le 22 novembre 2020.
5. Les performances des coureurs/marcheurs sont enregistrées sur l'application de l'événement.

---

#### **1 GÉNÉRALITÉS**

1.1 Les “2.0km de Genève by Genève Aéroport” 2020 est co-organisé par L'Association Genève Marathon et OC Sport, qui sont désignés comme "l'organisateur" ou “l'organisation”.

---

## 2 RISQUES ET PRÉCAUTIONS POUR LA SANTÉ DES PERSONNES

2.1 Les participants doivent suivre toutes les instructions recommandées par l'OFSP. Un risque inhérent d'exposition au COVID-19 existe dans tout lieu public où des personnes sont présentes. Les participants assument volontairement tous les risques liés à l'exposition au COVID-19.

2.2 Tous les participants doivent suivre les directives générales COVID-19 suivantes :

- Un coureur/marcheur qui ne se sent pas bien (c'est-à-dire qui a de la fièvre ou qui tousse) doit rester chez lui et ne pas participer à la course.
- Les coureurs/marcheurs doivent respecter les règles de quarantaine en vigueur.
- Les coureurs/marcheurs doivent respecter les règles de distanciation physique (1,5 mètres) et les gestes barrières.
- Les coureurs/marcheurs de plus de 65 ans et toutes personnes à risque devraient prendre des mesures préventives plus importantes.

2.3 Pendant leur participation à l'Événement, les participants acceptent de se conformer à toutes directives de santé publique, de sécurité et des autorités.

2.5 Les participants doivent être autosuffisants, car les services aux athlètes tels que la consigne des sacs ou les ravitaillements ne seront pas proposés.

2.6 Les participants suivront les parcours proposés par l'Organisation en veillant à ne pas se mettre en danger et à respecter les règles de sécurité, circulation et priorité. **Il est rappelé ici que les participants devront respecter le code de la route et s'arrêter lors des traversées de route.** Aussi, l'Organisation recommande vivement aux participants de courir avec un gilet de sécurité et une lampe frontale s'ils courent de nuit. En revanche, l'Organisation ne peut être tenue responsable en cas d'accident survenant sur les tracés indiqués.

2.7 Les coureurs/marcheurs doivent posséder une assurance civile couvrant tout dommage qu'ils pourraient subir ou engendrer durant leur participation.

2.8 Toute personne s'engageant sur une des courses devra participer en étant bien entraînée et en bonne santé. Il est ainsi fortement recommandé à chaque participant de faire un bilan médical et de demander l'avis d'un médecin.

2.9 Les coureurs/marcheurs doivent privilégier de courir seuls ou éventuellement en petits groupes, tout en respectant les règles en vigueur concernant la distanciation sociale et l'hygiène des mains (voir 2.2). Concernant les rassemblements de personnes, il faut respecter la loi en vigueur à la date de présence à Genève.

---

### **3 INSCRIPTION À LA COURSE – GÉNÉRAL**

3.1 Les participants doivent être âgés de 17 ans au 01 novembre 2020 pour participer à la distance 20km.

Les participants doivent être âgés de 14 ans révolus au 01 novembre 2020 pour participer aux distances 5 et 10km.

3.2 Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée et, une fois le nombre maximum atteint, elles seront fermées.

3.3 Les coureurs sont classés dans leur catégorie générale de sexe et dans leur catégorie d'âge en fonction de leur âge au 01 novembre 2020. Pour être classés, les participants doivent respecter le tracé du parcours du départ jusqu'à l'arrivée.

Les catégories d'âge sont les suivantes :

- Hommes/Femmes H/F14 : de 14 à 16 ans (2 novembre 2004 au 1er novembre 2006)
- Hommes/Femmes H/F17 : de 17 à 29 ans (2 novembre 1991 au 1er novembre 2003)
- Hommes/Femmes H/F30 : de 30 à 39 ans (2 novembre 1981 au 1er novembre 1990)

- Hommes/Femmes H/F40 : de 40 à 49 ans (2 novembre 1971 au 1er novembre 1980)
- Hommes/Femmes H/F50 : de 50 à 59 ans (2 novembre 1961 au 1er novembre 1970)
- Hommes/Femmes H/F60 : 60 ans et + (avant le 1er novembre 1960)

3.4 En matière de dopage, le règlement de Swiss Olympic s'applique à l'événement. Des contrôles pourront être effectués. Les participants peuvent consulter les informations concernant le dopage sur le site internet : [www.antidoping.ch](http://www.antidoping.ch)

3.5 Les participants sont tenus d'avoir une attitude respectueuse de l'environnement avant, pendant et après la course et de ne rien jeter sur la voie publique

---

## 4 COMMUNICATION

4.1 Lors de son engagement à l'épreuve, chaque participant autorise expressément l'organisation à utiliser son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

4.2 Conformément à la loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

4.3 Le participant autorise l'organisateur à lui envoyer des newsletters et communications diverses en rapport avec d'autres événements sportifs organisés par l'organisateur.

**La participation au 2.0km de Genève by Genève Aéroport implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement.**

